



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 40762

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le projet de modernisation du stade Roland-Garros mené par la Fédération française de tennis ainsi que le projet de construction d'un nouveau centre national d'entraînement et la rénovation du complexe tennis du stade Jean-Bouin. Ce projet qui devrait être réalisé définitivement en 2018 a un coût total de 340 millions d'euros, dont, à ce jour, 20 millions d'euros de subvention de la ville de Paris et 320 millions d'euros financés par la Fédération française de tennis dont la moitié par l'emprunt. Il lui demande si, à l'instar du concours financier apporté par l'État en faveur de la rénovation ou de la construction des stades de football dans le cadre de l'organisation de l'euro 2016, et compte tenu des contraintes budgétaires, elle entend proposer un concours financier de l'État pour le projet de modernisation du stade de Roland-Garros.

Texte de la réponse

Les championnats internationaux de tennis, organisés chaque année au stade Roland-Garros font partie du patrimoine sportif français. La Fédération française de tennis (FFT), soucieuse de maintenir ce tournoi parmi les quatre grands tournois du monde, a élaboré un projet de modernisation de l'infrastructure adopté par son assemblée générale en 2011. Par arrêté du 28 décembre 2011, publié au Journal officiel de la République française du 24 avril 2012, ce projet a été inscrit sur la liste des enceintes sportives déclarées d'intérêt général. Pour autant, cette inscription ne signifie pas que l'Etat y apportera une subvention comme cela a été précisé à la FFT par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La réforme des critères d'intervention du CNDS, adoptée à l'unanimité par ses administrateurs le 19 novembre dernier, a confirmé l'orientation d'un retour aux missions d'origine de l'établissement, à savoir le sport pour tous. Dans ce cadre, les équipements majoritairement dédiés aux sportifs professionnels ne seront plus soutenus. En revanche, dans le cadre de l'enveloppe nationale équipements, un nombre limité de projets portés par les fédérations sportives pour la formation de leurs sportifs pourront être accompagnés. Le centre national d'entraînement de Roland-Garros pourra dans ce cadre être soumis à l'examen du conseil d'administration du CNDS en 2014. Enfin, pour accompagner le bouclage de ce projet essentiel à l'avenir du tennis français et au rayonnement international de la nation, la Ministre chargée des sports a mis la FFT en contact avec la Banque publique d'investissement (BPI) pour réexaminer les conditions d'un éventuel soutien de sa part.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40762

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11000

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13312